

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 AVRIL 2014

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, David CARABIN, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : /

Procuration : Jean-Marie HIRTZ à Jean-Pierre ROUILLON.

Secrétaire de séance : Daniel THOMASSIN

Date convocation : 11 avril 2014

N°2014-035

Objet : Détermination du nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration.

Rubrique : 5.3

Rapporteur : Bertrand KLING

Attendu que l'Assemblée communale a été intégralement renouvelée le dimanche 23 mars 2014, il lui appartient de procéder à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

En vertu des articles R. 123-7 et R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du C.C.A.S. est présidé par le maire et comprend en nombre égal, au maximum :

- 8 membres élus en son sein par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- 8 membres nommés par le maire parmi des personnes non membres du conseil municipal dont 1 représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, 1 représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et 1 représentant des associations de personnes handicapées.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du

Réception par le préfet : 20/04/2014
Conseil municipal.

En application de l'article R. 123-9 du Code de l'action sociale et des familles, le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, sont pourvus par les suivants de liste à laquelle appartient le ou les intéressés.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ**

- **FIXE** paritairement le nombre des membres nommés et le nombre des membres élus du Conseil d'administration du C.C.A.S. à 7.
- **PROCEDE** à l'élection, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 7 représentants du Conseil municipal :

Listes des candidats	- Liste 1 de Bertrand KLING - Liste 2 de Corinne MARCHAL-TARNUS - Liste 3 de Marc BARRON
Nombre de votants	29
Nombre de bulletins	29
Bulletins blancs / nuls	0
Suffrages valablement exprimés	29
Suffrages exprimés par liste	- Liste 1 : 22 - Liste 2 : 5 - Liste 3 : 2
Répartition des sièges	- Liste 1 : 5 - Liste 2 : 1 - Liste 3 : 1

Accusé certifié exécutoire
Sont élus :

Réception par le préfet : 23/04/2014

	Liste 1 de Bertrand KLING	Liste 2 de Corinne MARCHAL-TARNUS	Liste 3 de Marc BARRON
Titulaires	Malika TRANCHINA Claire FLORENTIN-POIZOT Elisabeth LETONDOR Elisabeth SERIN Adrien BONNET	Catherine CHOTEAU-LESNES	Sylvaine SCAGLIA
Suivants de liste	Philippe ROLIN Marie-Claire D'AGOSTINO	Salvatore LIVOLSI Jean-Claude BOULY Jean-Yves SAUSEY Corinne MARCHAL-TARNUS	Marc BARRON

Le Maire,
Bertrand KLING



054-215403395-20140417-2014-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2014